

**le 22 mars 2012**

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 19 et 20 mars 2012**

**2012 DDEEES 55** Subvention au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Délégation Paris B pour l'organisation d'un colloque international de mathématique sur la combinatoire additive en hommage au mathématicien Yahya Ould Hamidoune.

**M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 6 mars 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au CNRS, Délégation Paris B pour l'organisation d'un colloque international de mathématique sur la combinatoire additive en hommage au mathématicien Yahya Ould Hamidoune ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée au CNRS, Délégation Paris B.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, nature 65738, ligne VF55014, du budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris.